

## City roul', une autre façon de penser la voiture



Pascal Roux, cofondateur avec Didier Houal de City roul'. : Alban Degoutte

L'autopartage, c'est la mise à la disposition de plusieurs utilisateurs d'un ou plusieurs véhicules. Dans un mode associatif, coopératif, commercial ou même individuel.

« Dès 2002, nous avons créé un club d'auto-service », se souvient Pascal Roux. Une association qui a fonctionné jusqu'en 2005. City roul' a pris le relais en 2006, sous la forme d'une coopérative. « Nous avons alors deux voitures. Aujourd'hui, nous sommes passés à 12, et nous projetons un parc de 60 véhicules d'ici le début 2011. » Avec une offre variée, du ludospace au monospace, en passant par la berline.

Moyennant un abonnement, un adhérent peut louer un véhicule à l'heure, à la journée, pour plusieurs jours ou semaines. Sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Avec une réservation jusqu'à plusieurs semaines à l'avance, mais également à la dernière minute, grâce à un système informatique développé par deux sociétés rennaises, avec le soutien du conseil général et du conseil régional.

Le jour J à l'heure H, une carte à puce nominative déclenche l'ouverture de la portière, la voiture est alors à disposition.

De nombreux avantages

Une voiture particulière, c'est un budget conséquent pour une utilisation parfois limitée. « **En moyenne, un véhicule reste immobilisé 95 % du temps**, rappelle Pascal Roux. **Mais le jour où on en a vraiment besoin, il est très difficile de s'en passer !** » D'où l'utilité d'une structure d'autopartage. Une solution alternative également pour tous ceux qui se posent la question de la deuxième voiture : si c'est uniquement pour emmener Jules au judo le jeudi, cela mérite effectivement réflexion !

Le système répond aux besoins des particuliers, mais aussi des entreprises : « **Nous n'avons pas de véhicule d'entreprise. Adhérents à City roul' depuis plus d'un an, nous utilisons ce service en moyenne deux fois par mois**, témoigne Isabelle, employée dans une coopérative. **Nous avons toujours trouvé un véhicule quand nous en avons besoin, même si nous nous efforçons d'anticiper nos réservations.** »

« Un état d'esprit »

Adhérer à un service d'autopartage, c'est souvent l'aboutissement d'une réflexion sur la nécessité d'adapter ses déplacements et de limiter l'usage de la voiture : pollution, stationnement, économie... Le fonctionnement en coopérative nécessite un minimum d'engagement des utilisateurs : « **Nous leur demandons de ne jamais rendre un véhicule à moins d'un quart de réservoir.** »

Quant au nettoyage du véhicule, chacun doit le rendre propre, et signaler toute anomalie ou endommagement. City roui se charge de l'entretien. « **Au niveau des frais, tout est compté dans le tarif de location : l'essence, l'assurance, l'entretien, les réparations et l'amortissement du véhicule** », explique Pascal.

Montée en puissance

L'autopartage est un concept en plein développement : 280 Rennais adhèrent au service, contre 150 il y a un an. « **Et d'ici 2011, nous tablons sur 800 à 1 000 adhérents sur Rennes métropole.** »

Une montée en puissance facilitée par l'engagement de la municipalité : le 25 mars, elle a donné son feu vert pour la création de 35 stations de stationnement à l'air libre. « **Parce que notre flotte va s'étendre rapidement. Mais aussi en réponse à un besoin de visibilité. Nous n'avons actuellement que six stationnements, dont quatre dans des parkings souterrains.** »

Plus de voitures, plus de places de stationnement, plus d'adhérents. Et une volonté d'étendre le service au-delà des limites de la ville. « **Certaines communes de Rennes métropole nous ont contactés. Et un véhicule devrait être prochainement installé à Saint-Brieuc, une demande des usagers TER (trains express régionaux).** »

++ [www.cityroui.com](http://www.cityroui.com) 100, avenue Sergent-Maginot, 35000 Rennes. Tél. 02 23 21 07 47

Brigitte SAVERAT-GUILLARD.  
Ouest-France